

dèles de Charles et des officiers de son palais. Ces chartes se plaisent à exprimer aussi l'affection du jeune prince envers le comte Gérard, qu'il appelle son parent, son gouverneur et son père nourricier ; elles témoignent surtout des pieuses dispositions du gouverneur qui n'intervient que pour solliciter la libéralité de son pupille en faveur des églises, et pour se dépouiller lui-même à leur profit.

La mort de Charles, emporté par un accès d'épilepsie, en 863, sans laisser d'enfants, ne changea point la situation de Gérard. Louis et Lothaire furent d'accord en cela qu'ils lui laissèrent le gouvernement entier des provinces qu'ils s'étaient âprement disputées. Engagés au loin dans des guerres et des affaires difficiles, ils s'en remirent à lui du soin de leurs intérêts, et les deux moitiés du royaume de Provence restèrent unies sous sa puissante main.

C'est à cette époque et dans les années qui précédèrent 868, qu'il faut placer les fondations du monastère de Poultières et de la célèbre abbaye de Vezelay, dues à la munificence de Gérard et de Berthe, sa femme. Déjà dans un âge avancé, ils n'avaient conservé qu'une fille, nommée Eva, qui s'associa généreusement à la disposition qu'ils faisaient de leurs riches alleux en l'honneur de N. S. Jésus-Christ, de la sainte Vierge, sa mère, et des glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul.

La fondation de Vezelay fut confirmée, en 868, par un diplôme de Charles-le-Chauve, souverain de cette partie de la Bourgogne où étaient situés les deux monastères. Gérard y est appelé son très-cher et très-aimé Comte ; mais, en dehors de ces formules officielles, il laissait déjà percer son inimitié contre l'adversaire constant de ses ambitieux projets. Le bruit s'étant même répandu que Charles menaçait d'envahir les abbayes qu'il venait de fonder, Gérard crut devoir en écrire au célèbre Hincmar avec lequel il entretenait d'anciennes relations. Dans cette lettre, dont l'extrait seul nous a été conservé par Frodoard, le Comte disait au prélat que si les biens qu'il possédait en France lui étaient enlevés par le roi, il se verrait forcé de s'en dédommager sur les biens de France, situés dans son pays. Il entendait par-